



A.F.A (Anjara Fitahin'ankizy ou PBE Part de bénédictions pour Enfants est un organisme à but non lucratif qui œuvre auprès des enfants démunis de Madagascar, dans la scolarisation et le parrainage.)



Un parrainage avec **A.F.A** permet à un enfant d'être scolarisé et d'espérer un avenir meilleur auprès des siens. **85 % des enfants malgaches sont analphabètes**, d'où la raison d'être de l'organisme : mettre tout en œuvre pour favoriser le développement de l'enfant dans le domaine physique, intellectuel, social, spirituel.

© Punte 2017

Les programmes A.F.A privilégient une approche holistique. Nous avons l'ultime conviction que chaque enfant est précieux, et il mérite avoir le minimum de soin pour son développement.

Notre slogan : « *Amour en action : un enfant à la fois* »

Date début du projet : Année scolaire **2017-2018** (Septembre)

Lieux : Betafo Antsirabe, Fianarantsoa, Antananarivo

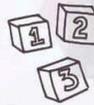
Bénéficiaires : Enfants orphelins, d'une famille monoparentale, abandonnés ou issue d'une famille défavorisée.

Tranche d'âge : 5 à 15 ans

Objectif pour septembre 2017 : 60 enfants ou plus selon le nombre de parrainage reçu. (20 enfants par ville)



Prestations offertes sont les suivantes :



- **Activités ludiques, sportives, musicales...**
- **Scolarisation (frais scolaire kits scolaires et uniforme)**
- **Repas offerts à l'école (à long terme selon budget)**
- **Intégration sociale**
- **Créativité et développement des capacités manuelles**
- **Aide et soutien pour la famille**



Soutien financier et parrainage : incluant la scolarisation complète de l'enfant durant son année scolaire.



Base du parrainage : 19 Euros permet de payer le droit d'inscription d'un enfant dans une école public avec ses premiers kits scolaires. Si le parrain souhaite donner plus, l'organisme peut inscrire l'enfant dans d'autres activités (Toujours selon le budget).



Fonctionnement : AFA fait toutes les démarches nécessaires au niveau de l'inscription auprès des écoles, et sert d'intermédiaire entre l'enfant, l'école, et les parrains.



Correspondance : Les parrains et marraines sont libres de correspondre avec leur filleul(e).



Personnels d'A.F.A : Une équipe de bénévoles avec un grand cœur pour l'avenir des enfants.